



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GROUPE

Clermont-Ferrand, 28 novembre 2023, 12h45

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

Michelin annonce sa décision de restructurer ses activités en Allemagne

Aujourd'hui en Allemagne, Michelin annonce l'arrêt progressif de la production de ses sites de Karlsruhe et Trèves, ainsi que de la production de pneus neufs et de produits semi-finis à Hombourg. Michelin transférera également le Centre de Services Clients de Karlsruhe vers la Pologne. Au total, 1 532 employés sont concernés par ces opérations qui devraient être achevées d'ici à la fin de 2025.

Cette décision est liée à la concurrence croissante des pneus poids lourd à bas prix et à une dégradation de la compétitivité de nos activités allemandes à destination de nos marchés européens et à l'export.

Michelin enregistrera une provision d'environ 425 millions d'euros dans ses résultats financiers consolidés pour l'année 2023.

Relations investisseurs investor-relations@michelin.com Guillaume Jullienne guillaume.jullienne@michelin.com Pierre Hassaïri pierre.hassairi@michelin.com Flavien Huet flavien.huet@michelin.com	Relations presse +33 (0) 1 45 66 22 22 groupe-michelin.service.de.presse@michelin.com Actionnaires individuels +33 (0) 4 73 32 23 05 Muriel Floc'hlay muriel.floc-hlay@michelin.com Elisabete Antunes elisabete.antunes@michelin.com
--	---

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Michelin. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Michelin, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles sur notre site Internet www.michelin.com.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

Conformément au règlement (UE) n°596/2014, le présent communiqué est susceptible de contenir des informations privilégiées.